

Présent – Mémoire – Histoire

Les centaines de lettres échouées au Service des réfugiés en Loir-et-Cher au cours de l'exode de mai-juin 1940, certaines jamais distribuées, jamais lues, témoignent de ce présent-vécu, où l'« événement » que l'Histoire analysera n'a encore ni sens ni futur¹. C'est une banalité de la discipline historique : chacun des événements intimes ou partagés de notre vie humaine se décline en 3 « moments ». Ces courriers, dont bien des auteurs se demandent s'ils atteindront leur destinataire, témoignent du **premier**, le vécu, ici, tragique, brut, insensé, incompris parce qu'incompréhensible. Ce moment-là n'est pas soumis au filtre de l'analyse, son futur est impensé et d'ailleurs la quasi-totalité des courriers ne l'évoquent même pas.

En même temps, les Loir-et-Chériens eux-mêmes fuient et vivent ce moment de sidération dans le vide institutionnel de la seconde quinzaine de juin 40 : sur les routes, dans les villages et les villes abandonnées, il n'y a plus ni État, ni République, ni société, ce que le préfet -qui a lui-même quitté sa préfecture avec tous ses services- confesse le 1^{er} juillet dans sa circulaire aux maires: « *Depuis le 16 juin, la suppression de tout service postal m'a mis dans l'impossibilité de communiquer avec la plupart des communes du département. (...) Les circonstances ne m'ont pas permis depuis quinze jours d'entrer en contact avec le gouvernement Aussi je ne peux pour le moment vous donner des instructions très précises* »². Dans [un courrier daté 15 et 16 juin, le maire de Maves](#), en Beauce, constate que tous ses administrés valides sont partis, abandonnant les vieillards et laissant les animaux « *vaquer à travers les cours, les rues et les champs* ». Mais il n'a pourtant pas alors conscience de la réalité du vide : pour les vieillards, « *il conviendrait de trouver le moyen de les évacuer dans un endroit plus hospitalier* » et contre les pilleurs, « *il serait temps qu'un peu de troupe vienne s'installer dans nos pays et éviter ce pillage* » ... Le 14 juin, le Président du Conseil Général, bien qu'il constate que « *Dépourvus de journaux, de téléphone et d'essence, nous sommes complètement isolés* », était dans le même aveuglement lorsqu'il demandait au préfet de « *prévoir l'évacuation de l'hôpital de Marchenoir* ». La conscience de la défaite, ou pour les plus lucides, de « *la plus grande catastrophe de (notre) histoire* » ne parvient pas pour autant à éclairer complètement sur ses inévitables conséquences : dès le 8 juillet 40, le maire de Neung-sur-Beuvron, auteur de la formule ci-dessus, estime bien que « *Les*

¹ [Quelques-unes figurent sur ce site en annexe](#). Ces courriers figurent dans ADLC 587 W (32 et 41)

² Première « *instruction aux maires* » après l'exode - ADLC 1375 W 42

Allemands sont les maîtres » mais croit possible de fixer « *des limites aux droits des occupants* »¹. Écrits par des élus raisonnables, ces trois courriers restent comme des buttes-témoins d'un vécu insensé et d'un futur imaginaire.

Le 12 juillet 1940, Maurice Olivier, le maire de Blois, dresse devant « *un certain nombre de notabilités blésoises* » un « *historique des événements de juin 1940* ». Un mois après l'exode, que nous dit sa mémoire immédiate ? Revenu le 21 juin, il a découvert un tableau d'apocalypse, qu'il ne songe pas à atténuer : une ville de 25 000 habitants réduite à 700 malades abandonnés à l'Hôpital psychiatrique, 200 vieillards avec les seules Petites Sœurs des Pauvres restées avec eux, et « *à peine 300 à 400* » habitants demeurés sur place. Des centaines de maisons détruites, des chiens errants, des viandes pourries dans des boucheries abandonnées, des incendies, des pillards, plus d'eau, plus d'électricité, mais une Kommandantur qui impose ses priorités : le maire a dû ainsi parcourir des dizaines de kilomètres à la recherche d'ouvriers -il en trouve un seul !- et d'un technicien pour remettre en service l'usine des eaux. Lucide sur l'étendue du désastre, mais lui aussi calé sur un présent insaisissable –« *d'un jour à l'autre, reconnaît-il, les événements se modifient et les problèmes se pressent* » - il ne parvient pas non plus à prendre pleinement conscience de la violence de la rupture, avec un passé si proche qu'il imprègne toujours les représentations. « *J'ai l'impression que la Kommandantur ne sera pas défavorable à une industrie de paix* », optimise-t-il ainsi à propos d'usines blésoises liées à l'armement. Et, comme si la tourmente était passée, il énonce le seul futur envisageable pour un administrateur et élu local: « *Il va falloir sans délai établir un plan d'urbanisme et de résurrection architecturale de la ville* » -sans avoir assimilé pleinement la cruelle réalité d'un futur d'abord allemand.²

En août-septembre 1940, deux à trois mois après l'exode, que la rareté de ponts sur la Loire a rendu plus visible en Loir-et-Cher, un journaliste de La Dépêche du Centre, quotidien évidemment passé sous censure allemande stricte, raconte l'épisode avec les mots et la vision déjà exposée par le maréchal Pétain, à base de culpabilité et de rédemption nécessaire³. Le récent vécu tragique n'est pas dissimulé -mais le style narratif dénué d'effets, le choix d'un vocabulaire édulcoré et celui d'ignorer les exodiens, en donnent une image lisse, presque banale. Son récit des « *événements* », rebaptisés « *journées historiques de Blois* », de l'effondrement militaire et social, devenu « *bouleversement profond* », du désespoir qui accompagne la ruine et le pillage de tant de maisons, devenu « *tristesse* », et « *inquiétude du lendemain* », se veut factuel. Mais son avant-propos est résolument tourné vers un avenir de « *reconstruction harmonieuse* », sans la « *presque insouciance vie d'autrefois* » : l'événement est désormais porteur de sens punitif, son futur immédiat doit effacer un passé coupable, l'affolement et les désertions, au profit

¹ Ces trois courriers parvenus et enregistrés à la préfecture les 11 et 19 juillet pour les deux premiers, le 9 août pour le troisième, figurent dans ADLC 1375 W 42

² Maurice Olivier résidait alors dans la clinique psychiatrique qu'il avait créée à Huisseau-sur-Cosson (à quelques kilomètres au sud de Blois). Affaibli, il avait laissé sa fonction de maire à son adjoint, le député Emile Laurens. Mais celui-ci est mortellement blessé au cours du bombardement de la ville le 16 juin 40. « L'Historique des événements de Juin 1940 » figure dans la brochure Jarrigeon à voir sur ce site www.histoire-41.fr : « Juin 40 l'exode vide Blois » et à la Bibliothèque municipale sous la référence LC 676.

³ Id.

du « *courage* » des reconstituteurs, sublimé par « *l'amour du beau* » et « *l'amour de la Cité* ».

Ce **deuxième moment**, de la mémoire proche, façonné ici par un pouvoir qui s'affiche paternel – « *Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur* »¹ - est celui où s'est formée une conscience, puis une représentation dominante, à base d'oubli et de reconstruction. Est-ce pour cela que l'exode de 1940 a peine à atteindre son **troisième moment**, celui de l'Histoire ? « **Un drame oublié** » : le sous-titre de l'ouvrage d'Éric Alary -première étude globale de l'exode parue en 2010 ! - exprime bien le peu d'intérêt qu'a suscité un événement « *tabou* », logé dans des recoins peu visités des mémoires².

À l'autre bout de l'occupation, en juin 1944, le présent soumis à la volonté allemande amène le commissaire spécial (Renseignements Généraux) à reprendre la version que la Sicherheitspolizei (la « sipo ») de Blois communique à la préfecture, quant à un événement tragique dans une commune de Beauce, Maves, au hameau de Pontijou : il s'agit, rapporte-t-il, d' « *un engagement entre la Police allemande et un groupe de terroristes* ». Le « *rapport sur les événements de la nuit du 12 juin* » du maire de Maves n'en dit guère plus : averti par un cultivateur qui avait entendu une fusillade et « *n'osait pas s'aventurer dans le bois* », il avait découvert 8 cadavres³. Dans ce cas, l'événement a été travesti au point qu'en janvier 1945, 5 mois après la libération du département, la préfecture ne possède guère plus de renseignements et une note du préfet au commandant de gendarmerie utilise toujours le conditionnel : « *il paraît que deux fusillés ont échappé au massacre...* ». Cette « *bataille* » était en effet en réalité une exécution par la Sipo et ses auxiliaires miliciens français de 10 maquisards, arrêtés le 11 juin en Sologne, violemment interrogés à Blois, puis transportés près de Maves -exécution à laquelle avaient échappé miraculeusement 2 hommes⁴. La réalité complète de l'événement, telle que livrée par l'un des 2 rescapés, est formulée en avril 1945, et sert de base à la commémoration annuelle du massacre par une association d'anciens résistants : dans ce cas, comme dans bien d'autres qui concernent la Résistance, mémoire et Histoire se confondent.

Deux événements de portée nationale ont eu lieu en Loir-et-Cher en 1940. Si le second, le 24 octobre à Montoire, -la rencontre et poignée de main Hitler-Pétain - a eu la portée symbolique honteuse qu'on lui connaît, le premier, en juin, à Chissay-en-Touraine, en est resté en revanche à l'anecdote peu connue. Il portait pourtant témoignage de l'effondrement de l'Etat provoqué par l'offensive allemande : le 12 juin, sur la quarantaine de membres que compte alors le gouvernement, 3 seulement sont auprès du Président du Conseil, Paul Reynaud, arrivé la veille à Chissay, pour une réunion avec l'ambassadeur d'Angleterre. Ni Chautemps, ni Pétain, tous deux vice-présidents, ne sont par exemple présents. Naturellement ignoré au moment de son déroulement, l'épisode ne laisse pas non plus de traces dans les mémoires, et à peine dans les archives : seul en 1946, un récit de l'occupation allemande en Loir-et-

¹ Message du maréchal Pétain, 17 juin 1940

² Eric Alary, « L'EXODE - un drame oublié - Perrin - 2010

³ ADLC - 1375 W 69

⁴ Id. et 1652 W 17 (plainte de Léon MICHEL, rescapé)

Cher par un Commissaire aux Renseignements Généraux et la note critique qui l'accompagne le signalent ¹.

Ainsi, certains « événements », détournés par des acteurs, ne se révèlent qu'après leur déroulement, d'autres, instrumentalisés ou traumatisants, perçus ensuite comme honteux ou humiliants, sont occultés, d'autres encore, magnifiés, deviennent porteurs de gloire, d'autres enfin restent ignorés. Retrouver le vécu premier, **ce présent du passé**, saisir les déformations issues des mémoires, démêler les fils avec lesquels celles-ci ont inévitablement tissé, recomposé le passé, construire un récit ordonné : tout cela nécessite en tâche initiale de retrouver, lister, classer des **faits** au plus près de leur déroulement, de saisir la matière brute des événements pour espérer les comprendre. Les **bases de données** présentes sur ce site, élaborées à partir des archives, ne disent certes rien des vécus intimes, rien des bravoures, des calculs, des hésitations, des peurs en particulier, mais sont les socles à partir desquels il devient possible de retrouver des réalités, en deçà des mémoires d'acteurs et de témoins.

La mise à disposition de fonds d'archives de plus en plus abondants et de mieux en mieux classés nous ramène ainsi au cœur d'une période longtemps figée par les mémoires. Sont mis en lumière, sans le filtre des passions partisans ultérieures, les comportements de la société au plus près du réel, tout au long d'une occupation interminable qui sanctionnait un effondrement militaire et social sans précédent. L'origine administrative et policière des documents français met en évidence en particulier le volontarisme souvent vain du régime de Vichy, son goût du renseignement centralisé, sa volonté d'une maîtrise bureaucratique « *purement française* » comme ne cesse de l'affirmer la doxa pétainiste -même s'il s'avère d'ailleurs souvent incapable de l'assurer... Dans un courrier féroce, le préfet Bussièr alerte ainsi son collègue, préfet régional d'Orléans, en juillet 1942 : les instructions -il donne plusieurs exemples- se superposent sans qu'on sache lesquelles sont les bonnes puisque, diffusées simultanément à plusieurs échelons de la hiérarchie, elles s'enrichissent de consignes différentes à chaque étape ! Et de remarquer, sarcastique, qu' « *on trouve bien encore quelques personnes pour obéir, mais elles ne savent plus à qui...* »²

Tout désordonné qu'il soit, alors même que le régime a perdu -s'il l'a jamais vraiment eue- toute prise sur les événements, le volontarisme centralisateur perdure jusqu'en juillet-août 1944, servi par les fonctionnaires consciencieux issus de la IIIème République. Réflexe militaire de compte-rendu hiérarchique ? Aveuglement sur l'agonie du régime, pourtant visible en Loir-et-Cher, abandonné en juin par son préfet, son secrétaire général et des cadres préfectoraux ? Le 26 juillet, le Commandant de la gendarmerie départementale adresse un rapport outré au préfet à propos d'un voleur de bicyclette à Herbault, arrêté par les gendarmes français mais emmené par des feldgendarmes allemands plus rapides : « *Il serait bon qu'une intervention soit faite par vos soins auprès des organismes compétents*

¹ Dans ADLC 144 J 1 - La note précise que les renseignements ont été fournis par le maire de Chissay-en-Touraine. Le ministre était Ernest Mandel, les Secrétaires d'Etat, Paul Beaudoin et Charles de Gaulle. Figure aussi un Henriot, sans précision de prénom. Paul Reynaud a été précédé par sa compagne (sa « maîtresse » selon le vocabulaire du temps). Séjournent aussi quelques jours à Chissay des services du Ministère de la guerre et un futur ministre de Pétain, le général Colson.

² Courrier « *personnel* » du 10 juillet 1942 dans ADLC 1375 W 3

pour éviter le renouvellement d'incidents de ce genre qui sont susceptibles d'entraver l'action de la justice et de nuire au prestige de la gendarmerie vis-à-vis des populations »¹... Le 11 août encore, alors que le départ des Allemands de Blois est en cours, le sous-préfet délégué demande par télégramme à la Direction de la Défense passive à être « fixé » sur la réquisition d'une voiture haut-parleur, les sirènes ne fonctionnant plus ²...

La lourdeur des exigences allemandes en territoire occupé apparaît encore plus crûment : appuyées sur les textes de l'armistice de juin 40 et sur la force du vainqueur, elles sont à la base de nombreux rapports du préfet, des gendarmes, des policiers, des maires, sur les moindres faits locaux considérés par les occupants comme constitutifs de la vie politique et sociale, en particulier s'ils leur paraissent agressifs ou même seulement inamicaux à leur égard. La mention maintes fois répétée : « *le préfet (ou le maire) répondra en personne de l'exécution* » est suffisamment explicite : les occupants ne s'embarrassent d'aucune « courtoisie » de langage quand il s'agit d'affirmer leur pouvoir. En l'absence de toute liberté d'expression et, bien entendu, de manifestation, il est donc possible de connaître, même a minima, les réactions de la société loir-et-chérienne à l'occupation et au régime de Vichy, à travers les rapports, les recensements, les sanctions exigés par les occupants. Échappent évidemment à ces deux pouvoirs inégaux les actes clandestins, quand ils parviennent à le rester : réunions résistantes, liaisons avec les services alliés, aide réussie au passage de la ligne de démarcation, hébergement de personnes recherchées, parachutages, et dans la vie sociale, conversations intimes, bals « clandestins », prostitution « libre », ne nous parviennent que plus rarement par les archives, d'autant que le « contrôle technique » des courriers ne fonctionne pas en zone occupée...

On trouvera sur ce site 5 bases de données (au format Excel) élaborées à partir des fonds des Archives Départementales de Loir-et-Cher (ADLC) -dont les cotes sont chaque fois précisées- et marginalement, ceux des Archives du Loiret.

1- [Les 297 communes du Loir-et-Cher](#)

Le Loir-et-Cher compte alors 297 communes. Département rural peu peuplé, avec moins de 40 habitants par km² -32 communes ne dépassent pas 200 habitants et 2 seulement en comptent plus de 10 000- mais riche en ressources agricoles de tous genres -céréales en Beauce, bétail du Perche, vignes et cultures maraîchères au sud de la Loire- il attire naturellement à cette époque de pénurie les citadins de la région parisienne, en particulier l'été -le préfet évalue à 100 000 le nombre des « estivants » venus se ravitailler³-, les petits et grands trafiquants d'un marché vite qualifié de noir, auquel participent les occupants, qui, outre leur droit à réquisitions contenu dans les clauses de l'armistice, sont dotés d'un pouvoir d'achat considérablement augmenté par le taux de change imposé d'1 Mark pour 20 Francs et, surtout, d'un pouvoir de coercition propre à leur statut...

Le document proposé comporte :

¹ Rapport du Chef d'Escadron Bretheau [*Bretheau fut suspendu à la libération*] - ADLC 1375 W 74

² Télégramme du 11 août 1944 - ADLC 647 W 3

³-sans préciser d'ailleurs d'où il tient ce nombre considérable -peut-être faut-il lire 10 000...- dans un département qui ne compte que 240 000 habitants !

- la liste des communes avec leur population au recensement de 1946
- les **maires successifs**, élus en 1935, confirmés ou nommés par Vichy de 1940 à 1944 puis par le préfet de la libération, enfin élus en avril-mai 1945 ; la tendance politique est celle indiquée par les services préfectoraux de 1945.
- dans la colonne « **répression** », le nombre de personnes poursuivies par les occupants et/ou Vichy entre 1940 et 1944
- dans la colonne « déportation », le nombre connu de personnes déportées dans un camp de concentration
- dans la colonne **suspicion**, le nombre de personnes ayant fait l'objet, après la libération, d'une enquête et/ou d'une accusation pour « collaboration »
- dans la colonne **procès**, le nombre de personnes ayant comparu devant l'un des deux tribunaux d'épuration, Cour de Justice et Chambre Civique
- dans la colonne « **collaborateurs** », le nombre de personnes figurant sur les fichiers des partis ou organisations collaborationnistes saisis à la libération et compilés en un fichier unique par le commissaire spécial (RG) en septembre 1944

La participation des habitants aux actes de collaboration ou de résistance doit bien entendu être lue avec beaucoup de prudence : pour les premiers, ils reposent sur les suspicions et enquêtes après la libération ; pour les seconds, ils ne font que reprendre les déclarations faites auprès de l'Office des Anciens Combattants au cours des années qui ont suivi 1945. Ils donnent cependant une image même très floue des comportements sociaux.

2- [La répression par les Allemands et/ou Vichy.](#)

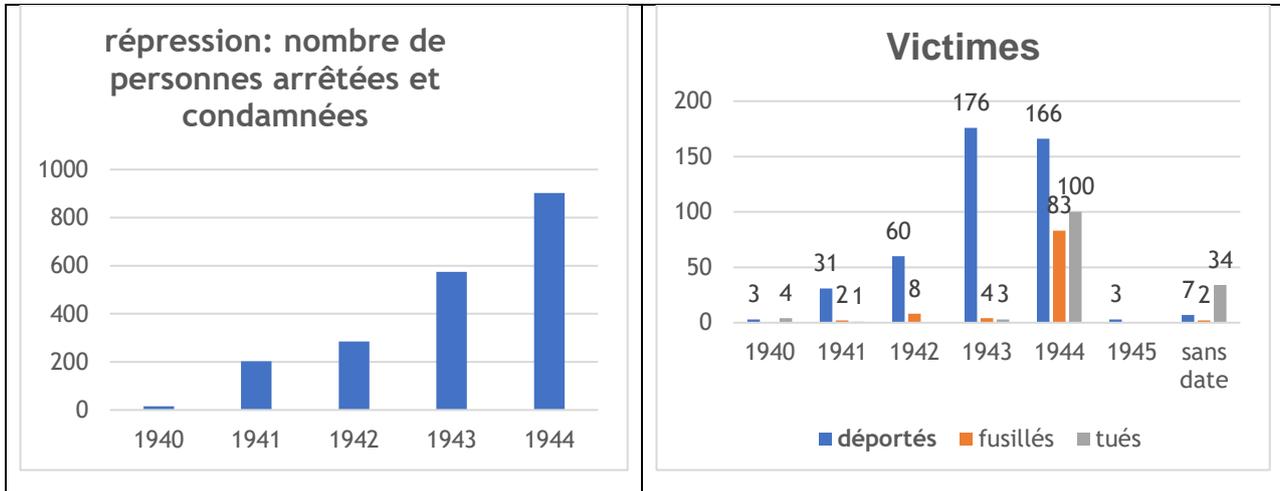
Cette base de plus de 2000 noms recense les personnes poursuivies, arrêtées et/ou détenues dans le Loir-et-Cher par les autorités de Vichy et, surtout, les autorités d'occupation -feldgendarmarie, troupe, sicherheitspolizei -SD (la « sipo ») souvent dénommée « gestapo », ce mot chargé d'horreur s'imposant dans les récits.

Elle ne comprend pas la plupart des condamnations pour franchissement de la ligne de démarcation (412 condamnations au moins jusqu'en février 1943) : ne sont conservées que celles pour « aide au passage » et celles frappant les Juifs, ces dernières, très nombreuses en 1942.

Ne sont pas davantage pris en compte les « jugements disciplinaires » prononcés par les kommandanturs locales qui infligent des amendes pour non-respect des ordonnances allemandes sur le couvre-feu, l'« obscurcissement des lumières » et le code de la route allemand –« jugements » pléthoriques : pour la seule année 1942, plus de 1000 condamnations...

Les condamnations pour vols au détriment des « autorités d'occupation » (plus de 200), pour détention d'armes -en général, des fusils de chasse conservés- (une cinquantaine) ne figurent dans la base que si les personnes concernées sont

accusées d'autres « délits » et/ou ont subi des peines lourdes d'emprisonnement. Enfin, cette liste pourra paraître hétéroclite tant elle mêle les peines les plus extrêmes -entre les personnes libérées très rapidement et les sanctions de déportation ou de mort ; entre les personnes appartenant de près ou de plus loin à la mouvance résistante et celles qui n'en faisaient pas partie.



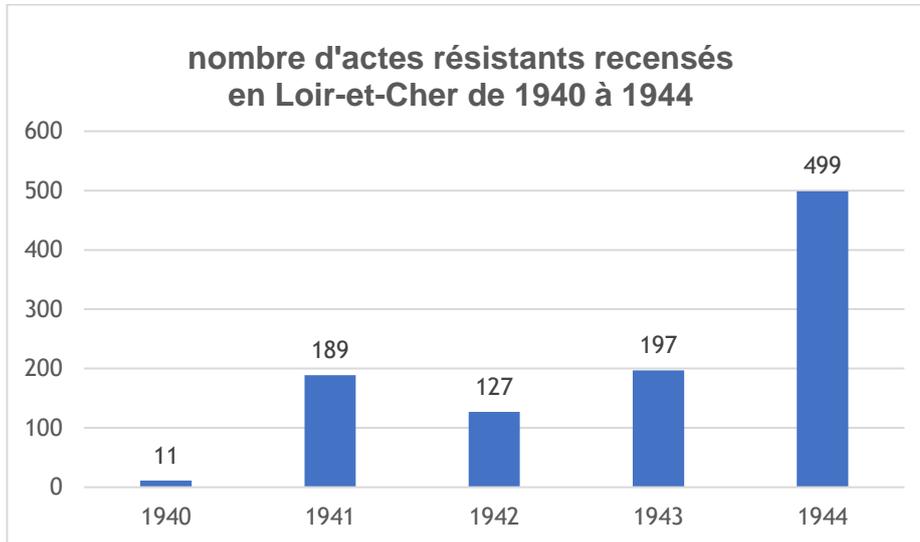
3- Les actions résistantes.

Cette base, délibérément non mémorielle, ne recense que tous les actes communiqués, la plupart par les gendarmes et les policiers, au préfet et aux occupants. L'obligation de communication faite par ces derniers s'accompagne de celle de joindre tous les exemplaires de tracts, journaux et autres papiers affichés. Aucune autorité ne peut s'y soustraire sous peine de sanctions fréquemment rappelées -et effectivement pratiquées. Comme Vichy ne cesse de réclamer lui aussi cette communication, on peut être à peu près assuré que peu d'actes publics d'opposition sont restés ignorés.

Diffusion de tracts, de journaux, à la volée, par courrier, sous des portes, ou contenus dans des « ballonnets » parachutés, inscriptions sur des murs ou des vitrines, cambriolages de mairies, de bureaux de tabac, ou chez des « collaborateurs » supposés, coupure de fils électriques, explosifs sur des pylônes, des voies ferrées, manifestations diverses dans un cinéma, une usine, tous ces actes « *antiallemands* » ou, plus rarement, anti-Vichy, font l'objet d'un rapport, d'un procès-verbal, le tout plus ou moins détaillé. Si le caractère oppositionnel ou résistant ne fait pas de doute pour les attentats ou la propagande, il est moins net pour les cambriolages ou les incendies qui se multiplient en 1943-44 : quelques-uns sont de pure délinquance, d'autres pour le moins ambigus -ils sont signalés dans la colonne « doute ».

Les réserves vues plus haut s'appliquent particulièrement ici, surtout dans la période finale de l'occupation, en juillet-août 1944 : même si la mainmise allemande

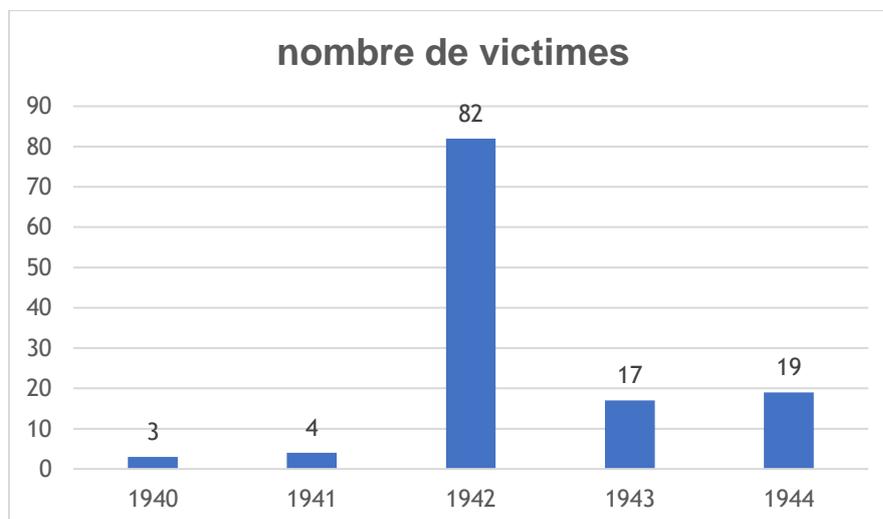
continue de s'exercer, même si le régime de Vichy moribond dispose toujours de serviteurs, la fiabilité des déclarations est sans doute moins assurée. Il reste que cette base offre une vue convenable de la réalité résistante en Loir-et-Cher



Bien entendu, comme pour toute exploitation d'archives, on ne peut être assuré de traitement définitif -des pièces peuvent manquer ou être incomplètes -et l'attention du dépouilleur peut avoir été prise en défaut...

4- La liste des Juifs poursuivis, et pour un grand nombre déportés, à partir d'une arrestation en Loir-et-Cher.

Il a semblé nécessaire de mettre en évidence la communauté humaine la plus frappée en Loir-et-Cher, même si elle n'était pas constituée des seuls loir-et-chériens. Les archives du département n'indiquent pas toujours la destination finale des arrestations, mais nous savons aujourd'hui qu'elle fut tragique dans tous les cas ou presque.



5- Les combattants volontaires de la Résistance

Le fichier recense toutes les personnes ayant postulé au titre de **Combattant Volontaire de la Résistance**, attribué à celles et ceux ayant eu une activité reconnue résistante pendant au moins 90 jours entre le 16 juin 1940 et le 6 juin 1944 (*il existe un autre statut -non pris en compte ici- de « combattant au titre de la Résistance » qui dépasse la borne du 6 juin 44 pourvu que le début de l'action l'ait précédé*)

(voir aussi dans [Résister](#))

Il est nécessaire enfin de rappeler que les déclarations et rapports sur lesquels reposent les bases de données sont aussi parfois biaisées par le phénomène de « double-pensée » propre aux périodes d'oppression : ce qu'un fonctionnaire ou un élu local dit ou écrit n'est pas nécessairement ce qu'il pense ou même ce qu'il voit -les policiers comme les gendarmes ont, par exemple, beaucoup moins de scrupules à rapporter et combattre les actions attribuées aux communistes qu'à signaler et réprimer celles des gaullistes, minimisées à défaut de pouvoir être dissimulées.

L'exemple de Jacques Félix Bussière est ici remarquable : préfet de la Haute-Marne puis du Loir-et-Cher de novembre 1941 à novembre 1942, il accède aux plus hautes fonctions de l'administration vichyste locale en devenant préfet de la région d'Orléans puis de celle de Marseille -où les Allemands l'arrêtent et le déportent. Ses rapports comme son action dessinent le portrait d'un partisan résolu de Pétain, qui met ses qualités indiscutables au service du Vichy du Maréchal : aux maires qu'il salue lors de son arrivée dans le département, il indique ainsi « *une seule devise : Pour le Pays, Par le Maréchal.* »¹

Mais il n'a rien d'un ultra de la collaboration. En août 1942, René Bousquet² exige des préfets régionaux une « *intensification* » de la répression en « *frappant d'une manière inexorable* » aussi bien les communistes que les gaullistes. Chaque préfet est donc invité à dresser une liste de personnes à interner. Dans un premier courrier « *confidentiel* » Bussière expose que les communistes les plus dangereux ont déjà été arrêtés et que les gaullistes (qu'il préfère nommer « *anglophiles* »), pour « *considérable* » que soit leur nombre en Loir-et-Cher, ni n'appartiennent à des « *organisations anti-nationales* », ni même ne manifestent leurs sentiments plus ou moins publiquement. Comme le préfet régional, stimulé de nouveau par Bousquet, insiste, Bussière, dans [un second et long courrier](#), soutient qu'il ne lui semble « *ni opportun ni possible* » de procéder à de nouveaux internements -tout juste se résout-il à évoquer « *deux ou trois étrangers* » au « *passé politique* » dangereux³.

C'est encore lui qui choisit de communiquer à sa tutelle ministérielle -et donc de mettre en valeur- [le courrier très anti-collaborationniste d'un Vendômois](#) dont il sera question ultérieurement⁴. Confronté à la montée de la résistance communiste, il

¹ Courrier circulaire « *à Messieurs les Maires du Département* », 12 décembre 1941 - ADLC 1375 W 2

² René Bousquet est devenu Secrétaire Général de la police en avril 1942 dans le gouvernement de Pierre Laval.

³ Les instructions Bousquet et les courriers de Bussière (le 1^{er} est reproduit en annexe) figurent dans ADLC 1375 W 34.

⁴ Voir dans [Vainqueurs, vaincus](#) - Le courrier (ADLC 1375 W 4) est reproduit en Annexe

manifeste la même volonté à la fois de servir Vichy contre le « *terrorisme* » et de préserver les vies françaises de la répression allemande, y compris celles des communistes -par exemple à la suite du meurtre d'un gendarme allemand à Romorantin en mai 1942 ou du démantèlement de l'organisation communiste de l'interrégion 23, en avril 1943 -dont il est question dans le chapitre consacré à la répression communiste : il plaide alors vigoureusement en faveur des otages et des 17 condamnés à mort.

Et, nous apprend Pierre Culioli, résistant précoce, lui, le préfet Bussière, promu Préfet Régional, proposa carrément en « *mai ou juin 1943* » de « *se mettre aux ordres* » du réseau anglais Prosper-Adolphe – « *je suis capitaine d'infanterie* » aurait-il dit aux deux responsables du réseau, « *demandez-moi de quitter mes fonctions et je vous suis immédiatement dans le maquis si vous le désirez* »¹ -ce qu'il n'eut pas à faire, ses interlocuteurs l'estimant plus utile en haut fonctionnaire qu'en résistant clandestin. Extraits de « notes » de Pierre Culioli, non datées mais établies après la libération, ces propos, pour autant qu'ils soient exacts, indiquent finalement bien les dilemmes de ces « vichysto-résistants » haut-placés : opposés à la collaboration avec les occupants mais amenés à la pratiquer sous le regard suspicieux et teinté de mépris de ces derniers. Si l'on en croit le témoignage d'un fonctionnaire préfectoral de haut rang, René Charbonnier, chef de la 2^{ème} division, « *officier de renseignement* » dans la Résistance, outre Bussière, deux autres préfets du Loir-et-Cher, son prédécesseur Paul Grimaud et son successeur René Aucourt, auraient eu une attitude semblable : ils « *n'ignoraient pas mon action* » affirme-t-il en 1950, et lui ont apporté « *un concours précieux* »².

Quant à Marcel Buhler, arrêté et déporté en 1943 dans le cadre du démantèlement du réseau Adolphe-Buckmaster auquel il appartenait, n'appelait-il que par pur calcul, début 1941, les enfants des écoles à acheter la photographie « *de notre grand chef symbole vivant des gloires les plus pures de la France et des vertus de notre race* », pour apporter des fonds à la Maison du Prisonnier qu'il présidait³ ?

Les récits d'après Libération exposent -avec parfois un peu de complaisance- l'attitude semblable d'Henri Drussy, admirateur du « *Maréchal* », et sympathisant précieux de résistants qui en témoignent pour l'attribution du statut de Combattant Volontaire de la Résistance. Actif et populaire secrétaire de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, lui-même mutilé de 14-18, élu maire de Veuves, il est nommé maire de Blois par Vichy puis membre de la Commission Administrative Départementale qui vote, à son initiative, le 14 février 1942 une « *motion de confiance à M. le Maréchal Pétain* » concluant : « (La commission) *est heureuse de dire sa gratitude au Chef (...)* ».⁴ Dans la Dépêche du Centre du 16 juillet 1943, il rend compte d'une entrevue avec Pétain à Vichy : « *j'aurai toujours présente à l'esprit la vision du Maréchal radieux au milieu des*

¹ Ces « notes » non datées figurent dans ADLC 1 J 104 (versement de l'abbé Guillaume). En mai 1943, le mot « maquis » ne correspondait en Loir-et-Cher à aucune réalité. Peut-être Culioli veut-il ici parler de la « clandestinité » dans laquelle lui-même et son amie « Jacqueline » (Yvonne Rudelat) vivaient ?

² Le récit de René Charbonnier figure dans son dossier de Combattant Volontaire de la Résistance ADLC 1693 W 25

³ La Dépêche du Centre, 28 janvier 1941 ADLC PER 100

⁴ ADLC 536 W 1

petits-enfants venus l'acclamer, toucher son vêtement, lui serrer les mains (..) De notre entrevue avec le Maréchal se dégage une grande leçon qui est en même temps un acte de foi et d'espérance. Les paroles du grand chef résonnent toujours à mes oreilles : « Ne nous laissons pas abattre, unissons-nous, travaillons pour le bien de la France et l'avenir du pays. Il ne faut jamais désespérer... »¹. Une note datée du 19 octobre 1943, non signée mais émanant vraisemblablement des RG, affirme son « loyalisme assuré » à l'égard du maréchal et sa « tendance intime pro allié » : elle confirme un attachement tardif pour Pétain². Qu'il soit surjoué ou non, le maréchalisme de cet ancien combattant, reconnu « mort pour la France » en octobre 1944, n'est donc pas, si l'on suit les attestations délivrées entre 1950 et 1955, synonyme de sympathie pour les occupants, qui d'ailleurs l'arrêtent par deux fois : le général Dejussieu-Pontcarral, chef FFI national, les désigne ainsi, lui et son épouse « agents de renseignements d'une haute conscience et d'un dévouement absolu, ils ont apporté dans l'action de la Résistance toute l'aide possible. »

Le Commissaire spécial, responsable des Renseignements Généraux en Loir-et-Cher de 1938 à 1942 (et, brièvement, après la Libération), Laurent Leboutet, bon chasseur de communistes comme on le verra, affirme, la libération venue, s'être efforcé de distinguer les « patriotes qui en réalité ne faisaient que combattre l'ennemi » et n'étaient donc pas « d'obédience communiste », tout en étant « signalé[s] comme militant[s] communistes »... par son service et lui-même³... Révoqué par le Vichy milicien en juillet 1944, fait-il partie de ces policiers de la IIIème République qui ont choisi, s'interroge Jean-Marc Berlière, de « rester en place pour défendre ce qui pouvait l'être d'un « modèle » et d'une éthique professionnelle si difficilement édifiés avant-guerre » ?⁴ Le Comité Départemental de Libération, largement dominé par des résistants de gauche, le pense, qui demande -et obtient provisoirement- sa promotion de Commissaire Divisionnaire. Le préfet de la libération, Louis Keller, et le Secrétaire Général pour la Police de la région d'Orléans, Petitjean, sont beaucoup plus réservés. Le premier a obtenu le déplacement du commissaire dans un autre département et objecte que cette promotion « serait en tout point regrettable, au même titre que toute mesure qui tendrait à récompenser dès maintenant les fonctionnaires qui ont servi le gouvernement de Vichy. » Le second « partage entièrement » le sentiment du préfet « sur la nécessité de donner avant tout satisfaction à ceux qui, depuis des années, ont bravé les plus graves périls ».

En fin de compte, Laurent Leboutet est resté commissaire principal mais a bel et bien été décoré de la Légion d'honneur « à titre militaire pour faits de résistance ». Il a, en outre, été le premier loir-et-chérien honoré du titre de « Juste parmi les Nations » en novembre 1973, pour avoir activement facilité le passage en zone non occupée de 4 Juifs...

On reviendra sur le cas, différent et plus polémique, de Robert Mauger, député-maire SFIO de Contres -réélu après la libération-, co-créateur, selon lui, du Mouvement Libération-Nord et président du Comité Départemental de Libération. Lui dut se défendre d'accusations de complaisance (qu'il préfère nommer

¹ La Dépêche du Centre - ADLC PER 100

² Cette note blanche se trouve dans ADLC - 4 W 241

³ Attestation délivrée à Yvonne Labbé ADLC 1693 W 27

⁴ Jean-Marc Berlière, **Police des temps noirs**, Perrin éd. - page 1129 - L'ouvrage monumental de J.M. Berlière est une indispensable encyclopédie des polices pendant l'Occupation

« *imprudence* ») pour un membre de la police allemande -mais il est vrai que ses accusateurs étaient plus mus par des motifs d'opposition politique que par des soucis patriotiques, dans la période troublée qui suivit la libération...¹

Ces quelques cas remarquables n'épuisent pas le sujet des collaborations vichyssoises plus ou moins contraintes dont il sera question dans « Collaborer ». Ils donnent une image de la complexité d'une période unique dans notre histoire : dans la France occupée, la « loi » était d'abord souvent allemande quand les fonctionnaires et élus chargés, contraints, de l'appliquer, étaient Français.

¹ La mise en cause venait d'une auxiliaire trouble de la Sipo blésoise et fut utilisée par les adversaires politique de Robert Mauger -en particulier Me Simon, avocat blésois ; les communistes - que Mauger, SFIO, détestait- reprirent à leur compte l'accusation ainsi d'ailleurs que des anciens amis controis. Témoignages de Mauger dans 141 J 6